

DU DAHOMEY
-
E LA REPUBLIQUE
-
ANCELLERIE
E NATIONAL
-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ANNEE 1964 - N° 64 - 99 /PR.CH.

Décret portant nomination et promotion
dans l'Ordre National du Dahomey à titre
étranger -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

VU l'Ordonnance N°8/GPRD/SGG du 11 Janvier 1964 portant Constitution
a R publique du Dahomey;

VU la Loi N°60-26 du 21 Juillet 1960 portant création de l'Ordre
onal du Dahomey et la Loi modificative subséquente N°62-14 du 26
ier 1962;

VU le Décret N°61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomination du
ident et des Membres du Conseil de l'Ordre National;

Sur la proposition du Ministre des Affaires Etrangères et après avis
orme du Conseil de l'Ordre National;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Est nommé et promu, à titre étranger, dans l'Ordre
onal du Dahomey, au grade de Commandeur, pour prendre rang du 1er Août
:

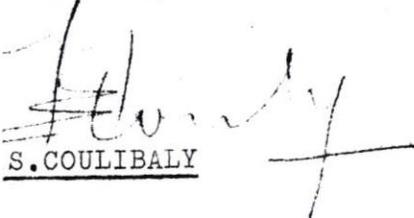
S.E.M. COFFI Pierre

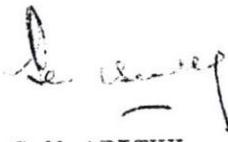
Ambassadeur de Côte d'Ivoire à Monrovia
(Chargé d'Affaires du Dahomey au Libéria)

Article 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal
ciel de la République du Dahomey -

ident de la République
Chancelier de l'O.N.D.

Fait à Cotonou, le 2 Juillet 1964


S. COULIBALY


S.M. APITHY

Ampliations :